



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 7 FEVRIER 2022** de l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel et à huis clos

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cathy Lise Belisle Cindy Carney, Stephen Leberre
Robert Benwell en visioconférence

Autre participant : Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2022-02-23

DÉCRET URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT L'ARRÊTÉ 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

Le conseil de la municipalité de New Carlisle siège en séance ordinaire ce 7 février 2022 en présentiel et à huis clos, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

2022-02-24

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2022
4. Adoption des comptes à payer de janvier 2022
5. Élection générale du 7 novembre 2021 : Dépôt des formulaires au DGE et MAMH
6. Adoption – projet de règlement 2022-412 : Traitement des élus

7. Adoption –Projet de règlement 2022-413 Taxation 2022
8. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
9. Approbation du nouveau tableau d'échelles salariale
10. FQM – Offre de service : Service en ressources humaines et relations du travail
11. Achats en commun
12. Family Ties – Activités de la semaine de relâche
13. Demande d'utilisation du terrain de tennis
14. Participation au Transport Adapté
15. Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de New Carlisle
16. Concession du chalet municipal
17. Correspondance
 - a) Ecole La Source
 - b) Relais « Bouge ! Jusqu'au bout du monde » autorisation
18. Rapport des conseillers
19. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)
20. Levée de la séance

2022-02-25

Approbation du procès-verbal des séances précédentes

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et des séances extraordinaires du 25 et 31 janvier 2022 soient adoptés tel que lus.

2022-02-26

Approbation des comptes à payer

PROPOSÉ PAR : Cathy-Lise Belisle
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 30 349 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de janvier 2022 et les comptes au montant de 86 340, 38 \$ en liste supplémentaire au mois de décembre 2021.

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2022-02-27 Élection générale du 7 novembre 2021

A titre de président d'élection de la Municipalité de New Carlisle et suite aux élections générales tenues le 7 novembre 2021, la présente est pour informer que selon l'article 513.2 de la LERM, j'ai transmis au Directeur général des Élections du Québec les formulaires DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport des dépenses » de tous les candidats. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

De plus, un rapport a été transmis au Ministère des Affaires municipales stipulant que tous les membres du conseil élus et réélus ont déclaré leur intérêts pécuniaires.

2022-02-28 Adoption – Règlement 2022-412 : Traitement des élus de la municipalité de New Carlisle

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 2022-412 soit adopté sans modifications.

2022-02-29 Adoption – Règlement 2022-413 – Taxation 2022

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 2022-413 soit adopté dans modifications.

2022-02-30 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

2022-02-31

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-02-30, la Municipalité de New Carlisle a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000 \$

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de quatre mille (4 000 \$) dollars pour l'exercice financier 2022 ;
- QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice financier 2022.

2022-02-32

Tableau Échelle salariale

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle adopte le nouveau tableau des Échelles salariales tel que travaillé et présenté.

2022-02-33

**Offre de service –
Service en ressources humaines et relations du travail**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) daté du 5 janvier 2022 concernant différents mandats en ressources humaines et relations du travail. Les différentes étapes seront accordées selon l'évolution du dossier.

2022-02-34 Achats en commun

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseiller présents que la Municipalité de New Carlisle informe la MRC de Bonaventure qu'elle désire se prévaloir des achats en commun pour la fourniture des lignes de rues, du calcium en sacs ainsi que l'asphalte froide.

2022-02-35 Activités de la semaine de la relâche

CONSIDÉRANT que Carrefour Famille-Family Ties désire planifier en collaboration avec la Municipalité de New Carlisle une semaine d'activités virtuelles pour les familles durant la semaine de la relâche 2022

CONSIDÉRANT que Family Ties s'occupera de la planification et de l'organisation des activités

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle contribue un montant de 1 500 \$ pour l'achat des cartes cadeaux en remise de prix des différentes activités de la semaine.

**2022-02-36 CLC du NCHS
Demande d'utilisation du terrain de tennis**

CONSIDÉRANT **QUE** le CLC avec l'aide de bénévoles de la communauté désire faire une glace extérieure pour les activités parascolaire car certains étudiants de 13ans+ ne sont pas vaccinés contre le covid et ne peuvent accéder à l'aréna;

CONSIDÉRANT **QUE** si une glace est faite sur le terrain de tennis il est impossible d'empêcher quiconque de l'utiliser

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cathy-Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- A waiver of "responsibility/liability of the Municipality" must be signed.
- All equipment to prepare and upkeep the ice will be supplied by the CLC and use of the water from the arena to flood will be done when arena employees are working;
- CLC will post signs stating that "ice is a CLC project" and "Municipalite de New Carlisle is not responsible" and "At your own risk"
- Protection net above court fence must be fixed and be in place to prevent any damages to properties across the street and the municipal electronic sign.

2022-02-37 PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la

Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia)
(Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de New Carlisle confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de New Carlisle confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 3 089 \$.

2022-02-38

**AVIS DE MOTION – Projet de règlement 2022-414
Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Municipalité de
New Carlisle**

Avis de motion est donné par le conseiller Brent Hocquard que le projet de règlement 2022-414 sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement 2022-414 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de New Carlisle » est déposé et expliqué séance tenante.

Le conseiller Robert Benwell se retire de la salle déclarant un conflit d'intérêt dans le dossier

2022-02-39

Concession du chalet municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de New Carlisle a affiché un appel d'offre pour la concession du chalet municipal pour la période hivernale 2022

CONSIDÉRANT que Madame Rebecca Renouf de Becky's Baked Goods est la seule personne ayant fait une offre

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle octroi la concession du chalet récréotouristique municipal à Becky's Baked Goods selon les conditions stipulées dans son offre.

2022-02-40 Demande – École la Source

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution de cent (100 \$) dollars à l'activité « Fête de la Saint-Valentin – bingo » de l'école La Source

2022-02-41 Relais – Bouge ! jusqu'au bout du monde

CONSIDÉRANT que l'École Antoine-Bernard de Carleton-sur-Mer organise le **Relais – Bouge ! jusqu'au bout du monde** pour une quarantaine de ses étudiants les 7 et 8 mai 2022

CONSIDÉRANT que ce relais se fera sur un parcours, le long de la route 132 de Carleton-sur-Mer jusqu'à Gaspé

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'autorisation du Ministère des Transports de circuler sur l'accotement, ils doivent obtenir l'autorisation de circuler sur le territoire de chacune des municipalités.

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle autorise le passage du « **Relais – Bouge ! jusqu'au bout du monde** » qui aura lieu les 7 et 8 mai 2022 en abord de la route 132 sur son territoire.

**2022-02-42 U R S L (Unité régionale sports et loisir)
Demande programme ACTIF**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la conseillère Cindy Carney soit autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme ACTIF pour l'amélioration du terrain de volley-ball au parc du Green pour un montant ne dépassant pas

2022-02-43 Clôture de la séance

À 20h11, il est proposé par le conseiller Monsieur Brent Hocquard, que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Le directeur général secrétaire-trésorier,


Denise Dallain

Le maire,


David Thibault



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 22 février 2022** de l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel et à huis clos

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Stephen Leberre, Robert Benwell

Absents : Brent Hocquard, Cathy Lise Belisle, Cindy Carney,

Autre participant : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres présents forment quorum

2022-02-***

DÉCRET URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT L'ARRÊTÉ 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

Le conseil de la municipalité de New Carlisle siège en séance extraordinaire ce 22 février 2022 en présentiel et à huis clos, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

2022-02-44

L'ordre du jour de la convocation

1. Echange de terrain – Commission scolaire Eastern Shores
2. Levée de la séance

2022-02-45

PROMESSE D'ÉCHANGE

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Eastern Shores a pour projet la construction d'une nouvelle école;

ATTENDU QUE la Commission Scolaires Eastern Shores a conclu une promesse bilatérale le 2 novembre 2021 pour un terrain localisé à l'intersection de la rue Craig et de la rue Dover à New Carlisle.

ATTENDU QUE l'immeuble visé par cette promesse est composé de deux lots qui sont séparés par la rue municipale Craig, connue et désignée comme étant le lot 4 934 633 et que l'acquisition

- d'une partie de cette rue par la Commission scolaire est nécessaire pour la réalisation du projet;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de New Carlisle et la Commission Scolaire Eastern Shores ont conclu une entente verbale concernant cet immeuble
- ATTENDU QU'** en contrepartie la Municipalité de New Carlisle demande à la SCES de lui céder une parcelle du lot 4 934 150 pour effectuer ses opérations de déneigement futures;
- ATTENDU QUE** la présente promesse d'échange est conditionnelle à l'acquisition par la CSES des lots 4 934 150 et 4 933 770 du Cadastre du Québec, visés par la promesse du 2 novembre 2021;

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que :

- L'échange de ces deux parcelles de terrains est sans compensation
- La signature de l'acte d'échange est conditionnelle à l'obtention des autorisations des autorités gouvernementales et du conseil des commissaires de la CSES.
- La signature de l'acte d'échange est conditionnelle à l'obtention d'une confirmation de la Municipalité que le zonage permet la réalisation du projet ou qu'un changement de zonage sera effectué à cet effet, le cas échéant
- La signature de l'acte d'échange est conditionnelle à l'obtention d'une confirmation de la Municipalité que le terrain sera adéquatement desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout
- La signature de l'acte d'échange est conditionnelle à l'acquisition par la Commission Scolaire Eastern Shores des lots 4 934 150 et 4 933 770 Cadastre du Québec visé par la promesse du 2 novembre 2021
- Si ces conditions ne peuvent être remplies, la Commission scolaire pourra, à son gré, résilier la présente Promesse en remettant un avis écrit en ce sens à la Municipalité de New Carlisle et, en pareil cas, la Municipalité et la Commission scolaire seront libérées de leurs obligations aux termes des présentes, sans possibilité de recours de part et d'autre
- Les parties s'engagent à signer l'acte d'échange et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par la Commission scolaire, et ce, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la satisfaction de toutes les conditions préalables prévues
- La Commission scolaire deviendra propriétaire et prendra possession de l'immeuble (ptie 4 934 633) à la date de signature de l'acte d'échange et en assumera tous les risques et responsabilités à compter de cette date. La Commission scolaire devra prendre l'immeuble avec toutes les servitudes actives et passives et autres charges pouvant l'affecter et s'obligera de plus à respecter, s'il y a lieu, toutes les obligations auxquelles s'était engagé la municipalité dans son ou ses titres d'acquisition ou découlant d'un autre acte.
- L'immeuble sera livré, lors de la vente, dans l'état où il se trouvait à la date de signature de la Promesse
- La Municipalité deviendra propriétaire et prendra possession de l'immeuble à la date de signature de l'acte d'échange et en assumera tous les risques et responsabilités à compter de cette date. La municipalité devra prendre l'Immeuble (ptie 4 934 150) avec toutes les servitudes actives et passives et autres charges pouvant l'affecter et s'obligera de plus à respecter, s'il y a lieu, toutes les obligations auxquelles s'était engagé la Commission scolaire dans son ou ses titres d'acquisition ou découlant d'un

autre acte. l'Immeuble (ptie 4 934 150) sera livré, lors de la vente, dans l'état où il se trouvait à la date de signature de la Promesse,

2022-02-46

Clôture de la séance

À 19h45, il est proposé par le conseiller Monsieur Robert Benwell, que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directrice générale secrétaire-trésorier,



Denise Dallain

Le maire,



David Thibault